

souligne l'inadéquation de la mesure antidumping comme moyen de mener les relations commerciales en rapport avec les pratiques des entreprises.

L'hystérésis commerciale désigne un changement permanent dans la structure ou le volume des échanges à la suite d'une modification temporaire — mais parfois prolongée — du taux de change. On a soutenu que la surévaluation du dollar canadien entre 1989 et 1991 a provoqué le déclin permanent du secteur manufacturier en réduisant les exportations; mais des recherches poussées n'ont pas permis de confirmer l'hypothèse de l'hystérésis. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international craint toujours la possibilité que des désalignements prolongés des taux de change ne favorisent le protectionnisme chez certains de nos partenaires commerciaux. Les firmes étrangères incapables de concurrencer les exportateurs canadiens en raison d'une baisse temporaire de la valeur du dollar canadien pourraient par exemple exercer des pressions pour que d'autres gouvernements restreignent les importations depuis le Canada.

Certains sont d'avis que, pour éviter l'incertitude associée à la variabilité des taux de change et éliminer les obstacles au commerce qui en résultent, il faudrait maintenir la fixité du taux de change entre les proches partenaires commerciaux, surtout dans les zones de libre-échange. Il a été périodiquement proposé de maintenir un taux fixe entre le dollar canadien et le dollar américain, ou d'utiliser la même monnaie dans les deux pays. Toutefois, la cession de souveraineté politique et économique associée à une monnaie commune est une question tellement sensible que le Canada ne va probablement pas la négocier dans l'avenir prévisible. La meilleure façon de promouvoir un environnement dans lequel la variabilité des taux de change préoccupe moins nos sociétés de commerce est d'appuyer la politique de stabilité des prix appliquée par la Banque du Canada. Cela est particulièrement important étant donné la tendance mondiale à réduire l'inflation.

L'industrie des services financiers est tout particulièrement affectée par l'internationalisation des marchés financiers. Le commerce des services financiers a été rapidement intégré aux accords commerciaux internationaux — comme le montrent l'ALE, l'ALENA et le GATS. Pour pouvoir tirer pleinement avantage des possibilités offertes par l'intégration des marchés financiers, les institutions financières doivent avoir accès aux marchés étrangers pour y implanter des établissements locaux. Les banques canadiennes sont tout particulièrement intéressées par le vaste marché américain. Même si l'ALENA libéralise peu, dans l'immédiat, le commerce des services financiers entre le Canada et les États-Unis, les firmes canadiennes pourront profiter de toute libéralisation future à l'intérieur des États-Unis (comme la levée des restrictions sur les opérations bancaires inter-états); et elles peuvent dès maintenant se prévaloir d'une procédure structurée pour le règlement des différends entre gouvernements.